



# CONDITION DE VIE AU TRAVAIL :

## groupe de travail du 8 juillet 2015

En préalable à ce comité de coordination sur le document unique d'évaluation des risques professionnels, nous reprendrons la question de nos camarades du département du Nord à leur directeur: "A quoi sert le DUERP, s'il est élaboré sans les agents, et s'il ne débouche pas sur des propositions de prévention primaire et des améliorations des conditions de vie au travail?"

Suite à 5 suicides ou tentatives dans ce département, la délibération unanime d'une expertise agréée externe n'est toujours pas mise en œuvre; la situation est identique dans le Val de Marne où plusieurs centaines d'agents en grève avaient tenu à manifester leur colère suite au suicide d'un collègue de service impôts des entreprises!

Les agents attendent des actes maintenant, la Direction générale doit respecter les décisions des CHSCT et mettre en place ces expertises!

De même, pour la deuxième année consécutive la direction de la DRFIP des Bouches du Rhône laisse figurer:

- en risque A (risque intolérable)»les rapports sociaux et relation de travail»
- avec une situation d'exposition: «conflit ou harcèlement»
- et une description de la situation d'exposition: «multiplicité et fréquences des intervenants de nature syndicale».

Comme nous l'avons formulé mardi au comité technique de réseau, nous exigeons à nouveau le retrait de ce risque du document unique.

Mais aussi, les conséquences de la mise en œuvre des plans stratégiques ne sont prises en compte dans aucun DUERP ni plan d'actions de prévention:

Ainsi, le directeur départemental de la Sarthe considère que la délocalisation des services de publicité foncière n'est pas un projet important modifiant l'organisation du travail et refuse en conséquence d'examiner l'impact de cette réorganisation sur la santé des agents.

La Direction générale et de nombreux directeurs ne respectent pas leur obligation de sécurité de résultat et négligent totalement l'impact sur la santé des personnels!

**Nous tenons encore à rappeler notre opposition aux modifications intervenues dans le processus d'établissement du DUERP qui n'implique plus les agents dans ce processus qu'une année sur deux.**

**Or pour nous les agents sont les acteurs essentiels à la construction des DUERP.**

**La réalité cette année c'est:**

**La quasi reconduction du DUERP N-1 comme à PARIS,**

**Et/ou sa mise à jour effectuée cette année dans le meilleur des cas au sein de groupes de travail réunissant les représentants du personnel et l'administration.**

**Certes nous constatons l'amélioration des outils d'aide à la construction et à l'utilisation des DUERP, mais tant en amont de par l'absence de participation des agents qu'en aval par l'absence de moyen alloués au PAP et aux choix qui ont présidés à leur construction (toujours rien sur les RPS, les risques organisationnels, la charge de travail...) nous ne pouvons constater que l'exercice DUERP n'est, pour nous, pas réalisé cette année.**

Montreuil 10/07/ 2015

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

● Case 450 ou 451

● 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

● [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

● Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

● [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

● Tél : 01.55.82.80.80

● Fax : 01.48.70.71.63

Pourtant l'informatisation des Duerp et Pap permet des agrégats de données au niveau d'un CHSCT, au niveau national. On peut avoir ainsi une vision plus globale du niveau du risque et du type de réponse apportée à un plan plus général, et c'est un atout important de cet outil. Mais attention à ne pas «écraser» dans une sorte de moyenne départementale, régionale ou nationale qui ferait disparaître les situations particulières qui doivent trouver des réponses adaptées. On pense ainsi au risque amiante, où la spécificité des expositions d'un site doit commander une spécificité des mesures de prévention de ce site.

**Dans la campagne Duerp-Pap, le recueil des facteurs de risques psycho-sociaux est un enjeu particulièrement important. Tout aurait dû être fait pour que les agents puissent librement exprimer leur perception pour une prise en compte sans restriction, ce qui n'a pas été le cas cette année.**

**Pour nous, comme pour les agents, nous constatons une régression importante en matière de démocratie sociale et le refus de l'administration d'utiliser le DUERP pour ce qu'il est: un outil de compréhension du travail réel et en conséquence de prévention des risques professionnels.**

**L'administration considère le DUERP comme une obligation administrative dont elle se débarrasse en confiant sa construction et sa gestion aux seuls assistants de prévention.**

**D'ailleurs le bilan flatteur concernant le réseau des assistants de prévention est bien loin de la réalité des conditions de travail de nos collègues AP.**

**La difficulté à pourvoir ces emplois et les démissions d'AP sont ici totalement gommées.**

**Souvent à temps partiel sur la mission d'AP, les missions annexes étant prioritaires, les AP ont des charges de travail sous évaluées qui les empêchent de réaliser correctement leur mission d'Assistant de Prévention.**

Les documents fournis aujourd'hui ne sont malheureusement qu'une poudre aux yeux statistique qui a du mal à cacher la réalité de travail de nos collègues assistants de prévention.

Ces agents écartelés entre le pilotage des DRH et celui des divisions immobilières devraient disposer de lettres de mission claires qui leur donnent l'indépendance et l'autorité nécessaire à la mise en œuvre d'une véritable politique de recensement et de prévention des risques.

La DGFIP se contente d'en faire d'obscurs auxiliaires de la réalisation à minima de l'obligation légale de la Direction Générale en tant qu'employeur.

Nous ne pouvons aujourd'hui que faire le constat de :

- l'absence d'anticipation ou de prise en compte des réformes restructuration (aucune mise à jour des DUERP après restructurations et prise en compte dans les PAP),
- le refus d'un véritable dialogue social comme à Marseille,
- l'absence d'une véritable politique de santé sécurité au travail intégrant le recensement et la prévention des risques professionnels,
- l'absence des moyens nécessaires à sa réalisation.

Face à ce constat il nous paraît impossible aujourd'hui de poursuivre ce dialogue de sourds dans ce groupe de travail comme d'ailleurs de siéger demain au Comité National de suivi des conditions de vie au travail.